

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi cinq mai, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 3 mai 2022**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :


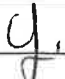
Madame BALOSSIER Françoise	Madame LUDMANN Véronique
Madame BENOIST Magalie	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur CURTIL Benoît	Madame MARTIN Emilie
Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DUMOULIN François	Madame MIFSUD Florence
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (à partir du point 03)	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GUEDRAS Daniel	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame JAUNET Christel	Madame REYNAL Sophie
Monsieur LAPIE Dominique	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur LEFEVRE Sylvain	Madame SIBILLE Elisabeth (à partir du point 04)
Madame LOISELEUR Pascale	Madame TONDELLIER Viviane

Ont donné pouvoir :

Monsieur BARON Jean-Marc à Monsieur GUEDRAS Daniel
Monsieur BOULANGER Damien à Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur CHARRIER Philippe à Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur DIEDRICH Wilfried à Madame LUDMANN Véronique
Monsieur GEOFFROY Rémy à Madame BENOIST Magalie
Madame GORSE-CAILLOU à Madame LOISELEUR Pascale (points 01 et 02)
Monsieur LESAGE William à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame PIERA Pascale à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur ROLAND Dimitri à Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur ACCIAI Maxime
Monsieur BATTAGLIA Alain
Monsieur BLOT Laurent
Monsieur BOUFFLET Pierre
Monsieur FROMENT Daniel
Monsieur GRANZIERA Gilles
Madame LOZANO Michelle
Monsieur NOCTON Laurent
Monsieur PATRIA Alexis
Madame SIBILLE Elisabeth (points 01 à 03)
Monsieur SICARD Bruno

Paraphes	
	

Le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 24 présents et 9 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint en application de l'article 6 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 (modifié par l'article 10 de la loi 2021-1465 du 10 novembre 2021) qui dispose que, par dérogation aux dispositions du CGCT, les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, [...] ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. Il procède ensuite à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

42-CC0505202 – Approbation de la procédure de convocation d'urgence du conseil communautaire

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 32 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », 1 « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité avec une abstention :

Article 1 : d'APPROUVER la procédure de convocation d'urgence du Conseil Communautaire dans le cadre de l'adoption du Budget primitif principal de la CCSSO.

43-CC140422 – Désignation du secrétaire de séance

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 33 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité avec une abstention :

Article 1 : DE DESIGNER Madame Christel JAUNET, secrétaire de séance.

44-CC140422 – Vote du Budget primitif 2022 du Budget Principal



Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 26 voix « POUR », 4 voix « CONTRE », 3 « ABSTENTIONS », les membres du Conseil Communautaire décident à la majorité des membres présents ou représentés avec 3 abstentions :

Article 1 : d'ADOPTER le Budget primitif 2022 du Budget Principal présenté, par nature, par chapitre et opération.

45-CC140422 – Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI)

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l'unanimité :

Article 1 : d'ADOPTER le Budget primitif 2022 Budget annexe de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMI), présenté, par nature, chapitre par chapitre.

Paraphes	
	

4633-CC140422 – Vote du Budget Primitif 2022 du Budget annexe du service public d’assainissement non collectif (SPANC)

Après avoir entendu l’exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 34 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire décident à l’unanimité :

Article 1 : d’ADOPTER le Budget primitif 2022 du Budget annexe du Service Public d’Assainissement Non Collectif (SPANC), présenté, par nature, chapitre par chapitre.

L’ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Senlis, le 5 mai 2022



Christel JAUNET
Secrétaire de séance



Guillaume MARÉCHAL
Président de la Communauté de Communes
Senlis Sud Oise

02 JUIN 2022

Affiché le :